



# VILLE DE COGOLIN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023/167

CHASSE AUX ŒUFS – TERRAIN DES AUBRETTES

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6,

Vu la demande en date du 14 mars 2022 de Madame Charlyne BORDIER, directrice périscolaire de l'école Chabaud concernant l'organisation de la chasse aux Œufs, le samedi 08 avril 2023, terrain des Aubrettes,

Considérant qu'en raison de l'organisation de la « chasse aux oeufs », il convient de réglementer le stationnement sur le chemin de Giegi,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Le terrain des Aubrettes accueillera les enfants des écoles primaires, par conséquent son accès sera interdit au public :

le samedi 08 avril 2023 de 5H30 à 18H

Le stationnement sera interdit sur une partie du chemin de Giegi (partie jouxtant le terrain des Aubrettes et la compagnie des eaux) et ce :

le samedi 08 avril 2023 de 5H30 à 18H

#### ARTICLE 2

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

#### ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de GRIMAUD, Monsieur le Chef de la Police Municipale et Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de COGOLIN ont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 13 février 2023

L'adjointe déléguée,

Christiane LARDAT



Le maire,

Certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon - 5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Formalités de publicité effectuées le : 15/02/2023 - n° 2023/143

Notifié le :